



Mes droits en cas de divorce

Par **breizyvonn**, le **16/02/2008 à 10:50**

Célibataire, j'ai acheter un appartement 2 ans avant de me marier. Cet appartement est actuellement en location et la location couvre et paie le montant des remboursements du prêt que j'avais contacté. Je suis en location actuellement dans une maison avec ma femme.
ma question est :
En cas de divorce ma femme peut elle prétendre à une part sur l'appartement dont je suis propriétaire .
je n'ai pas de contrat de mariage

Par **ly31**, le **16/02/2008 à 11:36**

Bonjour
Etes vous marié avec un contrat ?
A vous lire
ly31

Par **breizyvonn**, le **16/02/2008 à 13:11**

je n'ai pas de contrat de mariage

Par **ly31**, le **16/02/2008 à 13:28**

Re Bonjour,
Les biens acquis avant mariage ne rentrent pas dans la communauté !
Je vous souhaite bon week end
ly31